



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le

ID : 013-211300538-20231004-2023_66_SG-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Octobre 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

A 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation

25 septembre 2023

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents excusés :

M. Bruno LAQUAY a donné procuration à Mme Ghislaine GUY
Mme Hélène JANE a donné procuration à Mme Zoulikha LAMALAM
M. Sylvain CASTAGNE a donné procuration à M. Christian BRONDOLIN
Mme Emmanuelle AZARD a donné procuration à Mme Françoise CHEROUTE
M. Vincent DAVAL a donné procuration à Mme Hélène GENTE

Absente sans procuration : Marie DUCHER

Secrétaire de séance : Ghislaine GUY

Objet de la délibération : Approbation de la convention de partenariat culturel « Provence en Scène » 2023/2024 avec le Conseil Départemental des Bouches / Rhône.

2023_66_SG

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-4 et L1111-10 ;

Vu l'avis de la Commission des Affaires Institutionnelles du 19 septembre 2023 ;

Considérant que le Département s'est engagé dans le soutien et la mise en œuvre d'actions dans le domaine culturel ;

Considérant que le dispositif « Provence en Scène » est destiné aux communes de moins de 20 000 habitants ;

En adhérant à « Provence en Scène », la commune entend développer des bonnes pratiques en matière de conception de la programmation d'une saison culturelle de spectacle vivant, de conditions d'accueil des artistes et des spectacles programmés, de diversification des relations avec les publics, de concertation et de mise en réseau des acteurs locaux.

Pour ce faire, le Département s'engage à participer sur la base de et de l'opération d'accompagnement tel qu'il est arrêté dans le catalogue « Provence en Scène » à hauteur de 50% pour les communes entre 6 000 et 20 000 habitants.

Cette aide porte uniquement sur les spectacles et les opérations d'accompagnement inscrit dans le catalogue « Provence en Scène » au titre de 2023/2024, pour les spectacles « Provence en Scène » dont l'entrée est payante pour le public. Cette aide est plafonnée à 10 spectacles maximum.

La participation financière Départementale sera directement allouée au producteur en tant que cosignataire du contrat de cession ou du contrat de prestation, elle ne pourra dépasser 17 000 € par saison annuelle et sera versée par mandat administratif.

L'organisateur, quant à lui, s'engage à élaborer une programmation pour la période du 01 octobre 2023 au 30 septembre 2024. Il s'engage à prendre en charge la part du coût du spectacle et de l'éventuelle opération d'accompagnement restant à sa charge, les frais liés à la communication concernant le spectacle (hormis les affiches fournies par le producteur).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité de ses membres,

Approuve la convention de partenariat culturel « Provence en scène » 2023/2024 avec le Département des Bouches du Rhône ;

Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent ;

Dit que les dépenses et les recettes seront inscrites au budget municipal ;

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Vote pour : 26

Vote contre : 0

Abstention : 0

Hélène GENTE
Maire de Mallemort

The image shows a blue ink signature of Hélène GENTE written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE MALLEMORT' at the top and '(B.-du-Rh.)' at the bottom, with a central emblem featuring a sun and a figure.